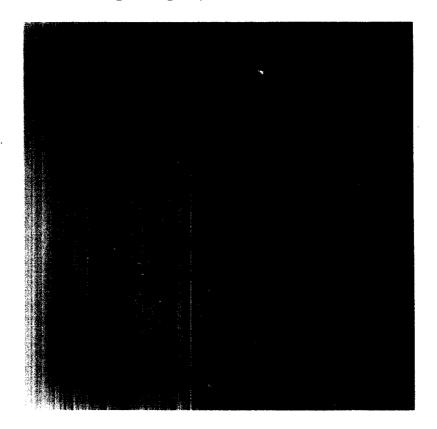
Administrateurs. Responsabilité. Action. Prescription. Point de départ. Date de la révélation du fait dommageable. Caisse de retraite. Défaut d'affiliation. Date de réclamation des cotisations, Cass. com., 3 juillet 1984, note Bernard BOULOC	422
III. — Expert de gestion.	
Article 226, loi du 24 juillet 1966. Demande d'actionnaires minoritaires. Etendue du contrôle du juge. Appréciation des opérations critiquées et de l'évolution financière de la société (non). Création d'une société. Concession d'une marque. Prêt sans intérêt. Emprunts. Contrôle restreint seul autorisé, Cass. com., 7 décembre 1983, note Martine d'HÉRAIL DE BRISIS	427
IV. — Sociétés civiles.	
Associés. Responsabilité des associés. Loi du 4 janvier 1978. Limitation à leur part dans le capital social (1 ^{re} espèce). Société constituée avant l'entrée en vigueur de la loi du 4 janvier 1978. Engagements antérieurs à cette entrée en vigueur. Responsabilité par part virile des associés (oui) (2 ^e espèce), Tribunal de grande instance de Grenoble (ord. réf.), 23 mars 1983, Cour d'appel de Paris, 15 ^e ch. B, 1 ^{er} juillet 1983, note Yves Dereu	435
V. — Droit fiscal des entreprises.	
Fiscalité d'entreprise. Impôts et taxes dus à raison des opérations effectuées et des bénéfices réalisés postérieurement au jugement de liquidation des biens, Cons. Etat (Plén. fisc.), 18 juin 1984 (deux arrêts), obs. et concl. Philippe BISSARA	
VI. — Procédures collectives.	
Faillites. Sociétés. Dirigeants. Comblement d'insuffisance d'actif social. Détermination du passif, Cass. com., 5 décembre 1984, note Adrienne HONORAT	464
Faillites. Règlement judiciaire. Liquidation des biens. Sociétés. Dirigeants; action en extension (art. 101, loi 1967), saisine du créancier (oui); nécessité d'une créance certaine; cas; poursuite abusive de l'exploitation déficitaire; appréciation souveraine de la cour d'appel; omission de désigner un syndic; absence d'ouverture à cassation, Cass. com., 22 janvier 1985 (deux arrêts), note Adrienne HONORAT.	466

89

REVUE DES SOCIÉTES



JOURNAL DES SOCIÉTÉS



JURISPRUDENCE GÉNÉRALE DALLOZ

TABLE DES MATIÈRES

I. —	- DOCTRINE:	
	Le commissariat aux comptes en proie aux réformes, par Alain SAYAG et Alexis PALMADE	339
	La solidarité légale dans les sociétés de capitaux, par Hervé CORVEST	383
II	- Jurisprudence :	
	I. — Sociétés à responsabilité limitée.	
	Dettes sociales. Poursuite d'un associé après la clôture de la liquidation. Conditions. Remboursement de son apport. Constatation nécessaire, Cass. com., 13 juin 1984, obs. Jean Hémard	405
	II. — Sociétés anonymes.	
	Cession de la totalité des actions. Création d'un être moral nouveau (non). Abus de droit (non), Cass. com., 7 mars 1984, note Jean-Pierre Sortais	406
	Statuts. Cotisations exigées de chaque actionnaire. Possibilité pour le conseil d'administration de les réclamer (oui). Augmentation des engagements de l'actionnaire (non), Cass. com., 26 avril 1984, note Jacques MESTRE.	411
	Décision du conseil d'administration attribuant au président un complément de retraite: application des articles 101 et suiv., loi du 24 juillet 1966 (non). Décision du même conseil allouant à ce président une pension annuelle à partir de la date de cessation de ses fonctions jusqu'à ce qu'il soit en mesure de faire valoir ses droits à la retraite: convention réglementée (oui), Paris, 1 ^{re} ch., 21 mars 1984, note Yves CHARTIER	415

598	, TABLE DES MATIÈRES	
	Associations	536
	Groupements d'intérêt économique.	539
	Droit comptable	539
	Droit fiscal	541
v. — F	BIBLIOGRAPHIE :	
	Comptes rendus d'ouvrages	543
	Articles et notes de jurisprudence	560
	Ouvrages, thèses, monographies	573
VI	Informations:	
	Rapport annuel de la commission des opérations de bourse	577
	Sommaire du Bulletin mensuel de la commission des opérations	
de	bourse	583
	Communications administratives par lettres ou avis	585
lir	Projet de loi relatif à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité nitée	587
***	Prix de Thèse 1984 et 1985, F.I.E.D.A	592
	Les cahiers de Jurisprudence d'Aquitaine	593
	Institut Français des Experts-comptables: nouveau Bureau	594
	Université de Porto-Rico (offre de fonctions d'enseignant)	594
	Journées d'études. Colloques.	594

C.P.P.A.P. Nº 58.325

Le Gérant : P. VERGÉ

	Faillites. Sociétés. 1º Communication au Ministère Public. Preuve. Cachet suivi d'une signature sur le dossier. Preuve suffisante. 2º Dirigeants mis personnellement en règlement judiciaire ou en liquidation des biens. Art. 101, loi 13 juillet 1967. Cas. Disposition des biens sociaux comme des siens propres. Retraits de fonds sur des comptes sociaux. Créance du dirigeant sur la société. Circonstance indifférente, Cass. com., 26 février 1985, note Adrienne Hono-	
	RAT	470
	Michel Calendini	473
	Règlement judiciaire. Liquidation des biens. Syndic. Délit de malversation. Appréciation souveraine des juges du fond. Cass. crim., 26 mars 1984 (deux arrêts) note Charles-Henri GALLET	479
III.	LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION :	
	Décrets	485
	Arrêtés	508
	Circulaires, dont la circulaire du 11 février 1985 relative à l'accélération des procédures juridiques de création d'entreprise.	510
	Instructions de la Direction générale des impôts	520
IV.	RÉPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ÉCRITES :	
	Entreprises nouvelles	
	Registre du commerce et des sociétés	522
	Sociétés à responsabilité limitée	526
	Sociétés inactives	527
	Sociétés de fait	527
	Sociétés civiles professionnelles	
	Sociétés ouvrières de production	531
	Dirigeants de société	
	Conjoint d'artisan et de commerçant.	7 - 1
	Cession massive de droits sociaux	
	Ophigations a policititititititititititititititititititi	